FICHE MÉDICALE D'INFIRMERIE 2026-2027

NOM :

PRÉNOM :

NIVEAU :

DATE DE NAISSANCE :

En l'absence de remise de la fiche médicale, l'établissement décline toute responsabilité pour tout incident ou problème de santé. Les renseignements inscrits sur cette fiche sont strictement confidentiels, et réservés au personnel médical exclusivement. La fiche n'est pas accessible aux autres personnels (vie scolaire, administration, direction).

Adresse :

Portable mère :

Portable père :

En l'absence des parents, veuillez indiquer le nom et le numéro de la personne à contacter, pouvant récupérer rapidement l'élève :

NOM :

Numéro(s) de téléphone :

Changements intervenus récemment dans la famille :

Accepteriez-vous que votre enfant prenne du Spasfon :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Y a-t-il des problèmes de santé dans la famille :

Si oui, lesquels :

Votre enfant a-t-il eu des problèmes de santé :

Si oui, lesquels :

Antécédents chirurgicaux :

Allergies :

Votre enfant prend-il des médicaments régulièrement :

Si oui, lesquels :

Bénéficie-t-il d'un suivi particulier :

Orthophonie ☐ **Psychologue** ☐ **Psychiatre** ☐ **CMPP** ☐

Autre :

Vaccinations obligatoires pour tous les élèves : diphtérie, tétanos, polio, coqueluche

Date du dernier rappel :

Vaccinations obligatoires pour tous les élèves nés à partir de 2018 : préciser la date

Rougeole, oreillons, rubéole :

Hépatite B :

Méningocoque C :

Pneumocoque :

Haemophilus influenzae :

Problème de santé **susceptible d'avoir un retentissement** sur la vie de l'élève au sein de l'établissement :

Traitement en cours :

Toute prise de médicaments dans le cadre scolaire, y compris les médicaments pris d'une manière autonome, nécessite une copie d'ordonnance ou la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) à télécharger sur le site de Saint-Thomas (rubrique Documents à télécharger). Le PAI, renseigné par votre médecin, sera déposé à l'infirmerie avec l'ordonnance récente et le traitement.

Allergies :

Si votre enfant présente des allergies alimentaires nécessitant la mise en place d'un PAI avec un traitement d'urgence (type Adrénaline) et déjeune à la cantine : il appartient au médecin prescripteur de préciser, **sur le PAI**, si votre enfant doit apporter un panier-repas (voir modalité sur le site) ou s'il peut consommer ce qui est proposé par le service de restauration.

Précautions particulières, problèmes psychologiques, situation de vie, etc... nécessitant une attention ciblée.